



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Election des délégués
au Syndicat
départemental
d'énergie de la Haute-
Garonne (SDEHG)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_07-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-02-07

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 5211-7, L.5212-7, L.5212-8 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan doit nommer deux délégués titulaires qui représenteront la commune auprès de la commission territoriale de Barbazan et St-Béat,

Considérant que le conseil municipal a décidé de procéder à l'élection à mains levées,

Considérant que M. Patrick SAULNERON et M. Serge COLLA sont candidats,

Considérant le procès-verbal de l'élection en pièce jointe,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne délégués titulaires :
 - o M. Patrick SAULNERON
 - o M. Serge COLLA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Maire,
Patrick SAULNERON
Mairie de Gourdan-Polignan
31270 (Hte-Garonne)

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.